ART. PREMIER N° 21918

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Rejeté

AMENDEMENT

N º 21918

présenté par

M. Emmanuel Maquet, M. Masson, M. Jean-Pierre Vigier, M. Gosselin, Mme Trastour-Isnart, Mme Anthoine, M. Dive et Mme Bazin-Malgras

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 9, substituer au mot :

« soutenabilité »

le mot:

« performance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Outre le fait que le mot « soutenablitié » est un néologisme vraisemblablement issu de l'anglais « sustainability », il semble faire double-emploi avec l'objectif d'équilibre financier énoncé juste après.

C'est la raison pour laquelle le présent amendement vise à assigner un objectif de « performance » à la place de celui de « soutenablitié », plus en lien avec les idées de croissance du PIB et d'augmentation du pouvoir d'achat.